

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/14/2017 pour les travaux de : Lot1 : Construction d'un Bloc de Trois salles de classe à l'ECOFO NYAMUNAZI , Lot2 :Construction d'un Bloc de Deux salles de classe un Bloc Atelier et un Bloc Latrines à 4 Box du CEM NYAMIGINA ; Lot3 : Construction d'un Bloc de Deux salles de classe et un Bloc Latrines à 4 Box à l'ECOFO RUVUMU .

Date de publication :/...../ 2017

Date d'ouverture des offres:/...../ 2017

1. Objet de l'Appel d'Offres

La commune de KINYINYA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de: Lot1 :Construction d'un Bloc de Trois salles de classe à l'ECOFO NYAMUNAZI ;Lot2 : Construction d'un Bloc de Deux salles de classe, Bloc Atelier et Bloc Latrine à 4 Box du CEM NYAMIGINA ;Lot3 : Construction d'un Bloc de Deux salles de classe et Bloc Latrine à 4 Box à l'ECOFO RUVUMU .

2. Origine des fonds

La Commune de KINYINYA a reçu un financement du Gouvernement du BURUNDI via FONIC sur le Budget de l'Etat exercice 2017 ; Projets d'investissement communaux :10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03.

3. Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en trois lots.

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de 3 **mois calendriers**. Pour chaque lot.

Le soumissionnaire peut présenter son offre à tout les lots et ne peut être attributaire que pour deux lots

4. Conditions de participations

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service de 8 heures à 15 heures 30 minutes ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune KINYINYA.

Moyennant le paiement de Cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte 0180151-01-45 ouvert à la BANCOBU au nom de la commune KINYINYA.
Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

6. Visite du site

Une visite guidée du site sera organisée le 24/5 / 2017 à partir de 10 heures.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un million (1. 000. 000 FBU) de francs burundais Pour lot1et lot3 et Un Million Cinq Cent Million (1 500 000Fbu) de Franc Burundais pour lot 2. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Les offres doivent être soumises à la commune de **KINYINYA**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 8./6 / 2017 à 10 heures précises.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 8./6 / 2017 à 10 heures30minutes. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

11.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (ou Personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les

services de l'OBK en cours de validité;

6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
7. Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social.
8. Le Registre de commerce (copie);
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original
10. Une attestation de non redevabilité du tribunal de commerce valide.

11.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter au moins Deux procès-verbal de réception Provisoire ou définitif délivré par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).Le plan de charge des marchés en cours ;

11.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de capacité financière et un chiffre d'affaire d'au moins égal à Cent Millions de francs burundais (100 000 000Fbu) au cours des dernières années(2015 et 2016).

N.B : L'absence de la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Fait à KINYINYA, le 08/05/2017

KWIZERA Fulgence
Administrateur Communal et Personne
Responsable des Marchés Publics.

